

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46 - 2025

Séance du : 26 juin 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq le vingt six juin à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, OUBRIER-LEBARON Joëlle

**Excusés ayant donné pouvoir :** LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha  
STORNI Cécile donne pouvoir à CHALENCON Didier

**Absents Excusés :**

**Absent :** BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

**Date de convocation :** 17/06/2025**Date d'affichage :** 17/06/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Demande Fonds Vert – Etude thermique gymnase**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une étude thermique au gymnase, cette étude vise à quantifier l'impact des travaux de réhabilitation de la toiture gymnase sur la consommation énergétique.

Le coût H.T. de l'étude s'élève à 3 500 €HT.

La commune sollicite une subvention au titre du Fonds vert pour l'étude thermique.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

- Coût du Projet : 3 500 € HT
- Fonds Vert : 2 800 €
- Autofinancement : 700 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- SOLLICITE l'AIDE DE l'Etat au titre du Fonds vert,
- APPROUVE le plan financement ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces destinées à cette demande

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

